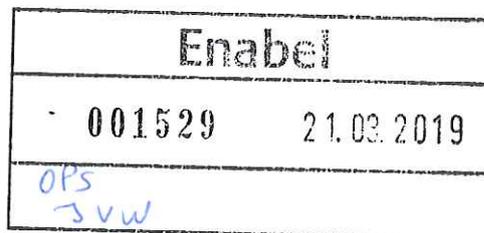




Monsieur Jean Van Wetter,
Directeur général
ENABEL
Rue Haute 147
1000 Bruxelles



vos références	vos références	nos références	date
07/11/2018	OP/O/2018/162/CCS	D1.3/CM/DEV030302RDC/2012/34968/	19 MAART 2019
19/07/2018	OP/O/2018/114/CCS	D1.3/CM/DEV030302RDC/2012/11116/	

à mentionner dans toute correspondance

Objet: Notification de l'avenant n°1 à la Convention de Mise en Œuvre relative au programme « Appui à l'enseignement technique et à la formation professionnelle au Katanga (EDUKAT)» - NN 3012973 / RDC1216911
Notification de l'avenant n°3 à la Convention de Mise en Œuvre relative au « Programme d'Etudes et d'Expertises (PEE)» - NN 3010176 / RDC1015311

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de vous notifier par la présente l'avenant n°1 à la Convention de Mise en Œuvre relative au programme « Appui à l'enseignement technique et à la formation professionnelle au Katanga (EDUKAT)».

Cet avenant, signé le 15/03/2019, prolonge de 24 mois la Convention Spécifique de ce programme, sans modification budgétaire.

J'ai l'honneur de vous notifier également par la présente l'avenant n°3 à la Convention de Mise en Œuvre relative au «Programme d'Etudes et d'Expertises (PEE)».

Cet avenant, signé le 15/03/2019, prolonge de 24 mois la Convention Spécifique de ce projet, sans modification budgétaire.

Vous trouverez également ci-joint une copie des Echanges de Lettres entre les deux partenaires.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma considération distinguée.

Dirk Teerlinck
Directeur D1

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION DE COOPERATION
DENOMMEE

« *Programme d'études et d'expertises* »

NN: 3010176

N° ENABEL: RDC1015311

Vu la Convention spécifique dénommée « *Programme d'études et d'expertises* » conclue entre le Royaume de Belgique et la **République Démocratique du Congo** en date du 19 juillet 2012, en ce compris le dossier technique et financier, ci-après dénommée « la Convention spécifique » ;

Vu la Convention de mise en oeuvre de la prestation de coopération en cours dénommée « *Programme d'études et d'expertises* » signée le 19 juillet 2012 entre l'Etat belge, représenté par le Ministre de la Coopération au Développement, et l'Agence belge de Développement, représentée par le Président du Comité de Direction, ci-après dénommée « la Convention de mise en oeuvre » ;

Vu l'échange de lettres des 18/02/2018 et 27/02/2018 conclu entre le Royaume de Belgique et la **République Démocratique du Congo**, ci-après dénommé « l'échange de lettres » ;

Vu l'arrêté royal du 5 août 2006, tel que modifié le 20 juillet 2012, portant assentiment au troisième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

Vu l'arrêté royal du 10 avril 2014, portant assentiment au quatrième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

Vu la Loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement d'Enabel, Agence belge de Développement ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

Article 1
Objet

Suite à la signature de l'Echange de Lettres des 18/02/2018 et 27/02/2018 entre le Royaume de Belgique et la **République Démocratique du Congo**, la Convention Spécifique est prolongée jusqu'au 18 juillet 2020.

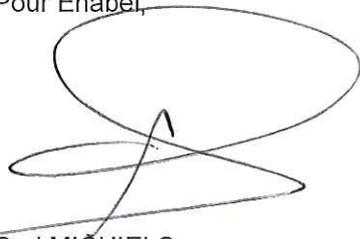
Article 2
Budget de la prestation de coopération

Un nouveau plan financier indicatif est joint en annexe 1 du présent avenant.

Les autres dispositions de la Convention de mise en œuvre et des avenants précédents restent inchangées.

Fait à Bruxelles, le ...15/03/2018..., en deux exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour Enabel,



Carl MICHIELS
Président du Comité de direction

Pour l'Etat belge,



Alexander DE CROO
Vice-Premier Ministre et Ministre de la Coopération au Développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste ou son délégué

et



Peter PAUWELS
Membre du Comité de direction chargé des Finances, de l'ICT & de la Logistique

Plan financier

PLANIFICATION PEE 2018 - 2021

	BUDGET INITIAL	Budget pour prolongation	Dépense au 30/06/2018	Disponible pour la prolongation	PF 2018 S2	PF2019	PF 2020	PF 2021 S1
A	1.833.294	2.914.541	1.833.294	1.081.247	180.200	360.400	360.400	180.247
B	981.161	1.516.061	981.161	534.900	89.000	178.000	178.000	89.900
D	75.000	62.851	62.851	0	0	0	0	0
X	1.950.952	0	0	0	0	0	0	0
Z	1.393.783	1.740.737	1.401.437	339.300	53.050	99.100	95.100	92.050
TOTAL	6.234.190	6.234.190	4.278.743	1.955.447	322.250	637.500	633.500	362.197